

## COMMUNIQUÉ CFTC

### Télétravail : le temps n'est plus aux diagnostics mais à la négociation !

**Les partenaires sociaux étaient réunis ce vendredi pour ce qui s'apparentait à une réunion de la dernière chance sur le télétravail. Celle-ci n'a pas porté les fruits espérés par la CFTC.**

Si le télétravail en tant que solution d'organisation du travail n'a rien de nouveau, la crise sanitaire a accéléré le développement de la pratique dans des proportions que personne n'aurait pu imaginer (32% des actifs ont commencé à télétravailler du fait de la pandémie).

Pour parer au plus pressé, les syndicats dont la CFTC ont accepté et poussé, dans la précipitation, un déploiement sans précédent du télétravail. Il faut maintenant lui donner un cadre clair et commun !

En effet, qui peut croire aujourd'hui que le dernier ANI sur le télétravail datant de 2005 puisse être adapté aux nouvelles réalités du monde du travail ? En 15 ans, ce dernier a été profondément bouleversé par les révolutions technologiques (accélération d'internet, intelligence artificielle...). Comment ne pas en tenir compte ?

Par ailleurs, la superposition d'injonctions parfois contraires n'est pas de nature à rendre lisibles pour les salariés comme pour les employeurs leurs droits et devoirs en matière de télétravail : Temps et charge de travail, coûts annexes (équipements, électricité), assurance et responsabilité, droit à la déconnexion, risque d'isolement sont autant de zones d'ombres qu'un accord pourra à l'avenir lever en définissant un cadre clair.

Enfin, l'avenir du télétravail impacte de nombreux enjeux au coeur des aspirations de nos concitoyens : transition numérique, énergétique, crise climatique, dynamisation de nos territoires, mobilités choisies .... En renégociant un accord "télétravail", les partenaires sociaux se saisiraient de l'opportunité de contribuer aux premières concrétisations du "monde de demain".

Pour toutes ces raisons, la CFTC déplore le refus de la partie patronale de répondre clairement aujourd'hui à la question d'ouvrir ou non avec les partenaires sociaux une négociation en vue d'aboutir à un nouvel accord national sur le télétravail.

Le contexte, l'urgence, les opportunités, la perspective d'avoir à composer durablement avec l'épidémie l'imposent pourtant. Les entreprises et, en leur sein, les partenaires sociaux ont besoin d'un cadre normatif renouvelé, unifié et simplifié. Si les diagnostics et autres "guides de bonnes pratiques" ont leurs intérêts, ces documents aujourd'hui sur la table n'apporteront ni protections supplémentaires ni clarification. Ils viendront s'ajouter à la pile des textes existants renforçant ainsi l'effet de flou ressenti et vécu pendant et après le confinement.

**En conséquence, la CFTC a décidé ce jour de ne plus prendre part aux prochaines séances de travail dès lors qu'elles n'auront pas pour objet affiché la renégociation d'un accord national interprofessionnel.**